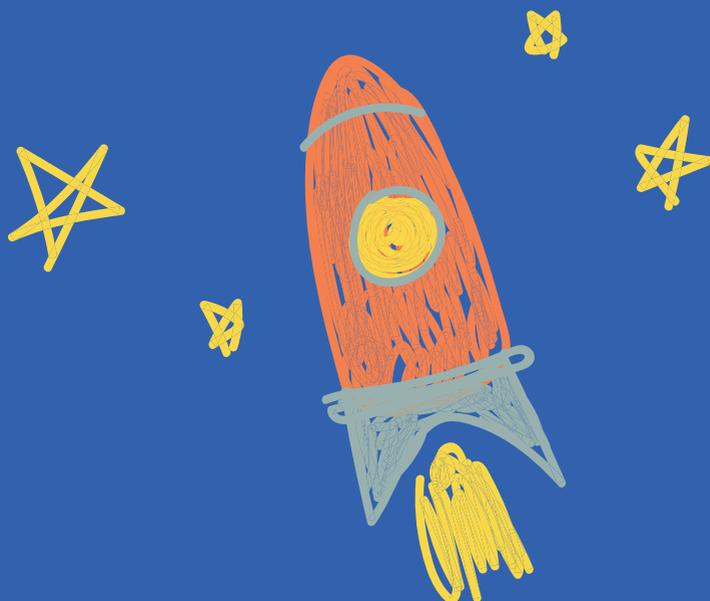


Guide petite enfance



Guide petite enfance



Le Sommaire

Le guichet petite enfance	3
Les Relais Petite Enfance (RPE)	4
Les modes d'accueil	5
- L'accueil individuel chez un assistant maternel	5
- L'accueil individuel au domicile de la famille	5
- L'accueil collectif en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)	6
L'attribution des places dans les EAJE municipaux et partenaires	7
- L'accueil régulier de plus de 15 heures par semaine	7
- L'accueil occasionnel ou régulier de moins de 15 heures par semaine	7
Les EAJE municipaux	8
Les EAJE associatifs	9
Les EAJE privés inter-entreprises	10
L'EAJE du Centre hospitalier Le Vinatier	11
Les micro-crèches privées	11
Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)	12
La Protection Maternelle et Infantile (PMI)	13

Le guichet petite enfance

Porté par les Relais Petite Enfance (RPE), le guichet petite enfance s'adresse à toutes les familles en recherche d'un mode d'accueil pour leur enfant ou futur enfant.

Vous êtes accueillis par un professionnel, sur rendez-vous physique ou téléphonique.
Ce rendez-vous a pour objectifs de :

- **vous informer** sur l'ensemble de l'offre d'accueil de la commune (individuel et collectif) ;
- **vous accompagner dans votre réflexion quant au mode d'accueil le plus adapté** à votre besoin et à votre situation familiale, mais aussi en fonction des disponibilités d'accueil sur la commune.

Le guichet petite enfance est également en charge de l'enregistrement des demandes d'accueil collectif de plus de 15 heures par semaine au sein des établissements municipaux et associatifs, en vue d'une présentation en commission d'attribution des places en crèche (à partir du 6^e mois de grossesse).

Demande de renseignements et de rendez-vous :

04 72 36 13 71 / petite-enfance@ville-bron.fr



Les Relais Petite Enfance (RPE)

Les RPE sont des lieux ressources pour l'accueil du jeune enfant.

Ils sont ouverts aux **familles et aux professionnels de l'accueil individuel.**

Ils sont animés par des éducatrices de jeunes enfants.

Les parents trouvent au RPE :

- Informations sur les différents modes d'accueil
- Écoute et accompagnement pour définir les modalités d'accueil les mieux adaptées
- Renseignements et orientations pour la recherche d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile
- Accompagnement dans les démarches administratives liées à l'emploi d'un assistant maternel (contrat de travail, déclaration, aides financières...)
- Échanges sur l'accueil de l'enfant

Les assistants maternels et gardes à domicile trouvent au RPE :

- Informations sur le métier, l'agrément et le statut
- Accompagnement pour la formation professionnelle
- Temps de rencontre avec d'autres professionnels
- Ateliers d'éveil avec les enfants accueillis
- Participation aux festivités culturelles de la Ville avec les enfants accueillis

Les familles peuvent également être ponctuellement conviées à des temps d'éveil ou festifs au RPE.

Les parents et professionnels de l'accueil individuel s'adressent au RPE dont ils dépendent de par leur adresse.



RPE Tintaram

RPE des Brondillants du **secteur nord**

Square Grimma – Maison des Sociétés

04 26 10 12 28

relais-tintaram@ville-bron.fr



RPE Ritournelles

RPE des Brondillants du **secteur sud**

9 avenue du 8 mai 1945

04 72 37 15 29

relais-ritournelles@ville-bron.fr



Les RPE sont gérés par le CCAS de la Ville de Bron avec le soutien financier de la CAF.

Les modes d'accueil

L'accueil individuel chez un assistant maternel

Le métier d'assistant maternel

L'assistant maternel indépendant est un professionnel de la petite enfance qui accueille à son domicile, jusqu'à quatre enfants de moins de 3 ans. Il peut également accueillir des enfants de plus de 3 ans, sur les temps périscolaires et les vacances scolaires. Pour exercer, il doit obtenir un agrément délivré par les services métropolitains de la Protection Maternelle et Infantile (PMI).

Cet agrément atteste que les conditions nécessaires à l'accueil de jeunes enfants sont réunies. Dans le cadre de son agrément, l'assistant maternel doit valider une formation obligatoire. Comme les professionnels de l'accueil collectif (crèche), il élabore un projet d'accueil mettant en œuvre les principes de la charte nationale d'accueil du jeune enfant. Tout au long de la validité de l'agrément, la PMI assure un suivi.

L'emploi d'un assistant maternel

Les parents sont les employeurs de l'assistant maternel et se conforment à la convention collective de la branche du secteur des particuliers employeurs. La liste des assistants maternels est disponible sur le site monenfant.fr (de la CAF), ou auprès du RPE ou de la PMI.

Ce mode d'accueil offre à l'enfant un environnement proche du cadre familial. L'accueil en petit groupe est particulièrement favorable au respect du rythme de chaque enfant.

L'accueil individuel au domicile de la famille

La personne qui garde le ou les enfants au domicile de la famille est employée directement par les parents ou par un organisme intermédiaire. Ce mode d'accueil permet à l'enfant de bénéficier de l'environnement familial. Il peut également être partagé avec une autre famille.





Bon à savoir

Le Complément libre choix Mode de Garde (CMG) est une prestation de la CAF dont peuvent bénéficier les familles afin de compenser une partie des dépenses de l'accueil individuel.

→ Simulation du montant de la prestation sur www.monenfant.fr

→ Informations sur la rémunération et les démarches administratives :

www.pajemploi.urssaf.fr

L'application mobile « Mon Pajemploi au quotidien » accompagne les parents employeurs et leur assistant maternel (planning partagé, calculs automatiques pour la déclaration mensuelle...).

Les familles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour la garde d'enfant hors du domicile (assistant maternel ou crèche) ou pour l'emploi d'une garde à domicile.



LE RPE VOUS INFORME SUR L'ACCUEIL INDIVIDUEL ET VOUS ACCOMPAGNE DANS LE RÔLE DE PARENT-EMPLOYEUR.

L'accueil collectif en Établissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Les enfants sont accueillis collectivement, à partir de 10 semaines et jusqu'à leur entrée à l'école maternelle (ou jusqu'à l'âge de 6 ans pour les enfants en situation de handicap).

Une équipe pluridisciplinaire assure l'accueil des enfants dans des locaux adaptés et aménagés de sorte à favoriser l'éveil des enfants.

Les EAJE sont agréés par le service PMI de la Métropole. La gestion d'un EAJE peut être municipale (par le CCAS pour la Ville de Bron), associative ou privée.

Plusieurs types d'accueil sont possibles :

- L'accueil régulier

Il s'agit d'un accueil sur des temps fixes. Il fait l'objet d'un contrat qui précise les jours et heures d'accueil de l'enfant.

- L'accueil occasionnel

Il s'agit d'un accueil sur des jours ou demi-journées variables, en fonction du besoin des parents et des disponibilités de la structure. Il permet à l'enfant de bénéficier d'un temps de socialisation et d'éveil.

- L'accueil d'urgence

Il s'agit d'un accueil de très courte durée, pour répondre à un besoin qui ne peut être anticipé.

L'attribution des places dans les EAJE municipaux et partenaires de la Ville

Les modalités d'accès sont les mêmes pour les EAJE municipaux, associatifs, ainsi que pour les places réservées par la Ville dans les EAJE inter-entreprises .

L'accueil régulier de plus de 15 heures par semaine

Les demandes sont enregistrées par le guichet petite enfance, sur rendez-vous.

Une commission se réunit trois fois par an et procède à l'attribution des places disponibles.

Demande de renseignements et de rendez-vous au guichet à partir du 6^e mois de grossesse :

04 72 36 13 71 / petite-enfance@ville-bron.fr

Le règlement d'attribution des places en EAJE est consultable sur le site de la Ville : www.ville-bron.fr

L'accueil occasionnel ou régulier de moins de 15 heures par semaine

La demande se fait directement auprès de l'EAJE souhaité qui procède à l'inscription sur liste d'attente.



Les EAJE Municipaux

Louise-Michel

75 rue Guy de Maupassant
04 78 26 47 58

Horaires d'ouverture : 7h à 19h

Capacité d'accueil : 45 places

Petite étoile

160 avenue Saint-Exupéry
04 78 01 18 82

Horaires d'ouverture : 7h30 à 19h

Capacité d'accueil : 10 places

L'arc-en-ciel

63 rue Christian-Lacouture
04 72 14 13 70

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h

Capacité d'accueil : 16 places

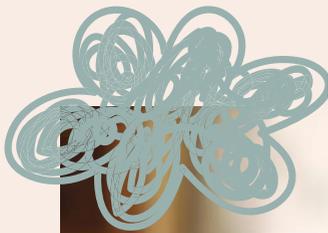
Accueil réservé aux enfants de plus de 18 mois

La Clairière

Délégation de Service Public (DSP)
Groupe Les Petits Chaperons Rouges
2 rue Nicole Girard-Mangin
04 85 92 98 03

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil : 40 places
(dont 5 inter-entreprises)



Ces établissements sont gérés avec le soutien financier de la CAF.

Les EAJE Associatifs

Centre social et culturel Gérard-Philippe

Les Copains d'abord

11 rue Gérard-Philippe

04 72 14 97 61

Horaires d'ouverture : 7h45 à 18h15

Capacité d'accueil : 20 places

L'Émerveille

36 rue Guynemer

04 78 26 64 01

Horaires d'ouverture : 7h45 à 18h15

Capacité d'accueil : 24 places

Centre social et culturel Les Taillis

Pom'de Reinette

20 rue Villard

04 78 26 19 19

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h

Capacité d'accueil : 24 places

Pom'd'Api

7 rue Paul-Pic

04 78 26 26 30

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h

Capacité d'accueil : 18 places

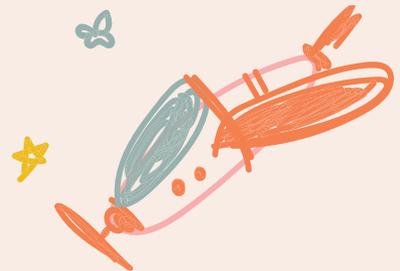
Pom'Cannelle

120 avenue Saint-Exupéry

04 78 76 20 60

Horaires d'ouverture : 6h30 à 18h

Capacité d'accueil : 10 places



Association Equal

Equal

8 avenue Pierre-Mendès-France

(hippodrome de Parilly)

04 78 78 09 47

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil : 24 places

(dont 12 attribuées en commission Ville)

La Maison des Essarts

Essarts'Gosses

21 rue du Parc

04 78 78 33 08

Horaires d'ouverture : 7h45 à 18h15

Capacité d'accueil : 24 places

Ces établissements sont gérés avec le soutien financier de la CAF.

Les EAJE Privés inter-entreprises

Groupe Léa & Léo

Les Petits Écureuils

12 rue du 35^e régiment d'Aviation
04 28 38 25 00

Horaires d'ouverture : 7h30 à 19h

Capacité d'accueil : 30 places

(dont 5 réservées par la Ville et attribuées en commission)

Croc'noisette

7 rue du 35^e régiment d'Aviation
04 28 38 74 85

Horaires d'ouverture : 7h à 18h30

Capacité d'accueil : 22 places

(dont 5 réservées par la Ville et attribuées en commission)

Bon à savoir

Pour les EAJE à gestion municipale, associative, ou privée inter-entreprises, la participation financière des familles est calculée par l'application d'un barème établi par la CAF sur les ressources des familles en tenant compte de la composition du foyer.

Quelle que soit la structure, le tarif est identique.

→ *Simulation du montant de la prestation sur www.monenfant.fr*

Les familles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour la garde d'enfant hors du domicile (assistant maternel ou crèche).

Les places financées par les entreprises

Des places peuvent être réservées par des entreprises pour leurs employés dans les EAJE :

- La Clairière (DSP Les Petits Chaperons Rouges)
- Equal (association Equal)
- Les Petits écureuils et Croc'Noisette (Groupe Léa & Léo)

Ces établissements sont gérés avec le soutien financier de la CAF.



L'EAJE du Centre hospitalier Le Vinatier

Clair de Lune

Clair de Lune

95 boulevard Pinel

Horaires d'ouverture : 6h15 à 22h15

Capacité d'accueil : 80 places

L'accueil est réservé aux enfants du personnel du Vinatier qui gère les admissions.

Les micro-crèches privées

Les Petits Lions

Bron Saint-Exupéry

7 rue Maryse-Bastie

04 78 65 97 80

Horaires d'ouverture : 7h45 à 18h45

Capacité d'accueil : 12 places

Bron Citadelles

9 rue Maryse-Bastie

04 78 26 16 46

Horaires d'ouverture : 7h45 à 18h45

Capacité d'accueil : 12 places

La Maison Bleue

Cocon des Sens

14 rue Martin

04 37 53 45 56

Horaires d'ouverture : 7h30 à 18h30

Capacité d'accueil : 10 places



Bon à savoir

Pour les EAJE de type micro-crèche à gestion exclusivement privée (dites micro-crèches Paje), la participation financière des familles est fixée par la structure.

Comme pour l'emploi d'un assistant maternel, les familles bénéficient du complément libre choix mode de garde versé par la CAF.

→ Simulation du montant de la prestation sur www.monenfant.fr

Les familles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pour la garde d'enfant hors du domicile (assistant maternel ou crèche).



Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)

Le LAEP accueille les parents et leurs enfants de 0 à 4 ans.

Pour les parents, c'est un lieu de partage privilégié avec l'enfant, d'échange avec les accueillants et d'autres parents, autour d'activités d'éveil, de temps de lecture ou de jeu.

Pour les enfants, c'est un lieu d'épanouissement et de sociabilisation dans lequel ils peuvent développer leur créativité, leur rapport à eux-mêmes, aux autres et au monde.

L'accès est gratuit et sans inscription.

LAEP L'Oasis

Géré par le centre social et culturel Gérard-Philippe

36 rue Guynemer

04 78 26 64 01

Accueil tous les lundis et jeudis de 14h à 17h

(hors vacances scolaires)

Cet établissement est géré avec le soutien financier de la CAF.



La Protection Maternelle et Infantile (PMI)

La PMI est un service de santé publique de proximité de la Métropole de Lyon. Elle organise des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi à destination des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans. Une équipe pluridisciplinaire accueille les parents et les jeunes enfants dans le cadre d'un suivi prénatal, d'un suivi post-natal ou de consultations médicales préventives. Des ateliers en groupe sont également proposés (ateliers massages, « Mon enfant grandit », etc). Les futurs parents ou parents s'adressent à la Maison de la Métropole de leur secteur de résidence.

Ces services sont gratuits et ouverts à tous.

Maison de la Métropole Bron-Pic (Parilly)

4 rue Paul-Pic
04 28 67 12 00

Maison de la Métropole Bron-Bramet (Terrailon)

52 rue Marcel-Bramet
04 28 67 25 50

Les sites web utiles

- CAF : www.monenfant.fr

→ Structures d'accueil, assistants maternels en activité, services aux parents
→ Outils de simulation du coût de l'accueil ou du montant de la Paje

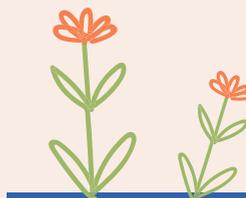
- Métropole de Lyon :
www.grandlyon.com

→ Informations du service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

- Urssaf : www.pajemploi.urssaf.fr

→ Informations et services à destination des parents-employeurs
(d'un assistant maternel ou d'une garde à domicile)

Retrouvez la charte nationale du jeune enfant



Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Commission
d'attribution
Ville

CCAS

1	Louise-Michel	75 rue Guy-de-Maupassant	04 78 26 47 58	7h-19h	45 places	x
2	Petite étoile	160 avenue Saint-Exupéry	04 78 01 18 82	7h30-19h	10 places	x
3	L'arc-en-ciel	63 rue Christian-Lacouture	04 72 14 13 70	7h30-18h	16 places	x

Les Petits Chaperons Rouges (délégation de service public)

4	La Clairière	2 rue Nicole Girard-Mangin	04 85 92 98 03	7h30-18h30	40 places	x
---	--------------	----------------------------	----------------	------------	-----------	---

Centre social et culturel Gérard-Philippe

5	Les Copains d'abord	11 rue Gérard-Philippe	04 72 14 97 61	7h45-18h15	20 places	x
6	L'Émerveille	36 rue Guynemer	04 78 26 64 01	7h45-18h15	24 places	x

Centre social et socio culturel Les Taillis

7	Pom'de Reinette	20 rue Villard	04 78 26 19 19	7h30-18h	24 places	x
8	Pom d'Api	7 rue Paul-Pic	04 78 26 26 30	7h30-18h	18 places	x
9	Pom'Cannelle	120 avenue Saint-Exupéry	04 78 76 20 60	6h30-18h	10 places	x

Association Equal

10	Equal	8 avenue Pierre-Mendès France (Hippodrome Parilly)	04 78 78 09 47	7h30-18h30	24 places	x
----	-------	---	----------------	------------	-----------	---

La Maison des Essarts

11	Essarts'Gosses	21 rue du Parc	04 78 78 33 08	7h45-18h15	24 places	x
----	----------------	----------------	----------------	------------	-----------	---

Groupe Léa & Léo

12	Les Petits Écureuils	12 rue du 35 ^e régiment d'Aviation	04 28 38 25 00	7h30-19h	30 places	x
13	Croc'Noisette	7 rue du 35 ^e régiment d'Aviation	04 28 38 74 85	7h-18h30	22 places	x

Micro-crèches privées Les Petits Lions

14	Saint-Exupéry	7 rue Maryse-Bastie	04 78 65 97 80	7h45-18h45	12 places	
14	Citadelles	9 rue Maryse-Bastie	04 78 26 16 46	7h45-18h45	12 places	

Micro-crèches privées La Maison Bleue

15	Cocon des Sens	14 rue Martin	04 37 53 45 56	7h30-18h30	10 places	
----	----------------	---------------	----------------	------------	-----------	--

Relais Petite Enfance (RPE)

CCAS

A	RPE Tintaram	Square Grimma - Maison des sociétés	04 26 10 12 28
B	RPE Ritournelles	9 avenue du 8 mai 1945	04 72 37 15 29

Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)

Centre social et culturel Gérard-Philippe

6	LAEP L'Oasis	36 rue Guynemer	04 78 26 64 01	lundis et jeudis de 14h à 17h (hors vacances scolaires)
---	--------------	-----------------	----------------	--

Guide petite enfance

Informations à retrouver sur :

